

**CONFERENCE DE PRESSE DU PREMIER MINISTRE
SUR LE DECONFINEMENT
7 mai 2020 – Compte-rendu**

Lors de la conférence de presse sur les étapes du 11 mai dans le déconfinement, le Premier Ministre Édouard Philippe a fait une série de déclarations dont voici les principales :

- Jusqu'en septembre, interdiction de tous les rassemblements de plus de 5000 personnes.
- Les plages, lacs, centres nautiques sont fermés sauf exception autorisée par les Préfets à la demande des maires.
- Les autorisations de sortie du pays restent exceptionnelles ; les frontières de l'espace européen sont fermées.
- La distinction entre verts et rouges aura vocation à s'accroître à partir du 2 juin ;
- Déplacement « *pour se faire plaisir* » dans la famille ou dans une résidence secondaire ? « *il faut se l'interdire* ».
- Le principe demeure la fermeture des plages.
- Sur présentation d'un cahier de charges présenté par les maires, réouverture possible dans certaines communes des zones vertes.

PROPOS LIMINAIRE D'EDOUARD PHILIPPE :

- Le déconfinement commencera le lundi 11 mai de façon très progressive et ce pendant plusieurs semaines ;
- Une carte de France bicolore :
 - **Vert** : si les zones vertes le restent pendant 3 semaines, alors de nouvelles étapes de déconfinement seront déclenchées concernant les lycées, les cafés et les restaurants pourront avoir lieu le 2 juin ;
 - **Rouge** : pas d'ouverture des collèges, des parcs et jardins jusqu'à nouvel ordre ;
- 2 régions particulières :
 - Mayotte : le déconfinement y est retardé ;
 - Ile de France : la discipline est renforcée pour les personnes fragiles et dans les transports en commun.

SANTÉ :

- Tous les départements de quatre régions en rouge car l'indicateur prioritaire est le niveau de tension des hôpitaux ;
- « *Extrême vigilance* » nécessaire Ile-de-France qui nécessite la plus grande vigilance :
 - Télétravail, limiter les sorties, réduire les déplacements dans les transports en commun ;
- Capacité de dépister les personnes vulnérables, les cas symptomatiques et les cas contact : « *la capacité de dépistage est aujourd'hui au niveau nécessaire* » :
 - Isolement de 8 à 10 jours pour les personnes testées positives ;

- 100 millions de masques distribués dans la semaine du 11 à destination des malades, des soignants et des personnes fragiles ;
- Appel à chaque citoyen à reprendre le chemin des cabinets médicaux et des hôpitaux :
 - Consultations destinées aux personnes vulnérables sera remboursée à 100% par l'assurance maladie ;
- Prime pour tous les personnels soignants en EHPAD (1500 euros dans les 33 départements où l'épidémie aura été la plus forte, 1000 euros dans les autres départements).

ÉCOLE :

- **Au-delà des enfants de soignants et de personnels "prioritaires" ne disposant pas de solution de garde, priorité aux enfants estimés en voie de "décrochage" ;**
- 4 situations possibles pour un élève :
 - Il peut être à l'école par petits groupes ;
 - Il peut être à l'étude ;
 - Il peut être dans des locaux péri scolaires ;
 - Il peut être à la maison, à plein temps ou à temps partiel.
- Mise en place du système localement, établissement par établissement ;
- Une bonne partie des écoles ouvertes mais pas avec tous les élèves (1 million d'élèves et 130 000 professeurs) ;
- Dans les départements verts, les collègues pourront recommencer à fonctionner à partir du 18 mai.

TRANSPORTS :

- **Port d'un masque grand public pour les usagers de 11 ans et plus ;**
- Transports urbains :
 - Un trafic minimum de 50% des capacités le 11 mai ;
 - Retour à l'offre normale d'ici au 2 juin ;
 - Limitation de la fréquentation à 15% (contre 6% aujourd'hui) ;
 - D'où des horaires décalés pour étaler les déplacements
- **Le cas spécial de la RATP et de l'Île-de-France :**
 - **De 30% du trafic aujourd'hui à plus de 75% dès lundi prochain ;**
 - **A la demande de Valérie PECRESSE, l'accès aux heures de pointes sera réservé IDF :**
 - **aux personnes détenant une attestation de leur employeur**
 - **ou ayant un motif impérieux ;**
 - Possibilité de régulation des entrées voire de fermer les/des entrées
- TGV et Intercités :
 - 20 à 30% le 11 mai pour atteindre 40 % de l'offre habituelle le 15 mai ;
 - Réservation obligatoire ;
- Amende de 135 € pour :
 - Non port du masque ;
 - Absence de réservation sur un TGV ou un Intercités ;
 - Absence d'attestation aux heures de pointes dans la RATP.

INTERIEUR :

- Liberté de circulation rétablie dans toute la France à partir du 11 mai ;
- Les trajets sont limités à 100 km sauf pour :
 - Motifs professionnels impérieux ;
 - Motifs familiaux impérieux : deuil ou assurance à personne vulnérable ;
 - Règle des 100 km applicable uniquement si l'on quitte son département de résidence ;
 - **Nouvelle attestation pour ces déplacements au-delà des 100 km ; des contrôles dans les gares, les aéroports, et sur les routes ;**
 - Pour des trajets inférieurs à 100 km un justificatif de domicile suffit.
- Le 11 mai :
 - Seront ouverts les lieux culturels de proximité ;
 - Et autorisés les rassemblements de moins de 10 personnes.
- Le 2 juin de nouveaux seuils seront mis en vigueur ;
- **Jusqu'en septembre, interdiction de tous les rassemblements de plus de 5000 personnes ;**
- **Les plages, lacs, centres nautiques sont fermés sauf exception autorisée par les Préfets à la demande des maires ;**
- **Les autorisations de sortie du pays restent exceptionnelles ; les frontières de l'espace européen sont fermées.**

ECONOMIE :

- Le 11 mai, tous les commerces fermés rouvriront sauf les cafés, bars et restaurants (ils rouvriront peut-être fin mai)
- Les secteurs qui tournaient au ralenti sont invités à redémarrer (notamment BTP)
- L'Etat reste du côté des entrepreneurs, des indépendants et des TPE :
 - **Maintien du fonds de solidarité jusqu'à la fin mai ;**
 - **Les charges sociales patronales sont supprimées, en mars, avril et mai pour toutes les entreprises qui ont fermé ;**
- Les masques sont disponibles via les grands circuits de distribution et vendus avec un taux de TVA de 5,5.

TRAVAIL :

- Protocole sanitaire : dialogue social essentiel pour décliner ces mesures dans toutes les entreprises en prenant en compte les spécificités de l'activité ;
- 54 guides sont disponibles, plus de 60 d'ici dimanche, dont celui sur le commerce non-alimentaire ;
- Continuer à recourir au télétravail au maximum possible, particulièrement en Ile-de-France ;
- Publication d'un guide de bonnes pratiques sur le télétravail d'ici la fin de la semaine ;
- Réouverture des CFA dès la semaine prochaine avec publication d'un guide métier spécifique pour ces établissements.

Lors des questions/réponses, le Premier ministre a réaffirmé que la distinction des couleurs s'accroîtra à partir du 2 juin : « *Si la situation s'est améliorée dans 3 semaines, de nouvelles*

libertés pourront être accordées à l'approche de l'été ». Il a insisté sur le fait que la vigilance devait être « encore accrue en Ile-de-France par rapport aux autres départements rouges ».

Le Premier ministre a répondu à la question sur la réouverture des restaurants dans les zones vertes : « *Nous devons être collectivement prudents. L'hypothèse d'un redémarrage de l'épidémie serait tellement dangereuse que nous devons avancer progressivement* ». (...) La réouverture est « ***possiblement envisagé dans les zones vertes le 2 juin*** ».

Enfin, concernant les plages, il a indiqué que le Gouvernement a « *écouté les remarques des élus locaux et des parlementaires* » et a rappelé la volonté de procéder en différenciant territoire par territoire. « *Le principe demeure la fermeture des plages* » a-t-il mis en garde. ***L'autorisation devra se faire sur présentation d'un cahier de charges par les maires.*** « *On peut imaginer que les plages de galets n'aient pas le même régime d'occupation que les criques sablonneuses* » a-t-il conclu sur le sujet.